

En bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **95 (1986)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

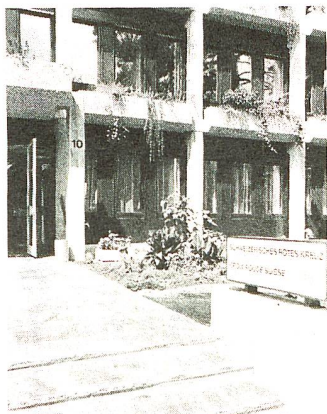
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Plus de 90 000 membres

L'effectif total des membres des 69 sections régionales de la Croix-Rouge suisse (CRS) s'est élevé en 1985 à 90 549 (1984: 80 640). Par rapport à l'année précédente, leur nombre a augmenté de plus de 12%.

Une répartition des membres par région linguistique montre que près de 81% d'entre eux étaient affiliés à des sections implantées en Suisse alémanique, 14% à des sections implantées en Suisse romande et 5% à des sections implantées dans le canton du Tessin. Le nombre moyen des membres par section s'élevait quant à lui à 1312, la section d'Aarau étant celle qui disposait du plus grand effectif (8395).



Sur les 69 sections réparties sur l'ensemble du territoire national, 44 (1984: 36) d'entre elles disposaient d'un secrétariat permanent. Cette tendance des sections à se doter

d'un secrétariat permanent va de pair avec l'extension de leurs activités dans des domaines aussi divers que les collectes de sang, les soins à domicile, l'aide sociale et l'assistance en faveur des requérants d'asile ou des réfugiés.

C'est avant tout dans le secteur des cours de santé destinés à la population et du recrutement des assistants bénévoles (services des transports automobiles, des visites et de bibliothèque) que les sections ont enregistré en 1985 les résultats les plus réjouissants. 1391 cours de santé (1984: 1194) ont ainsi été dispensés à la population durant l'année, tandis que le nombre d'assistants bénévoles s'est accru de 10,5%, passant de 6156 en 1984 à 6804 en 1985.

Premier cours de médecine d'urgence

Du 17 au 21 novembre 1986, la Croix-Rouge suisse (CRS) a organisé pour la première fois un cours de médecine d'urgence à Beromünster dans le canton de Lucerne. Une vingtaine de médecins venant de Suisse et d'Autriche y ont participé.

Un traitement d'urgence du patient sur les lieux de l'accident et au cours de son transport exige souvent, en particulier lors d'accidents d'une grande gravité, des connaissances et une formation spécifiques. Dans le but de promouvoir une formation uniforme de médecine d'urgence dans l'ensemble du pays, la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS) de la CRS a conçu et publié au cours de l'année 1984, en collaboration avec l'Interassociation de sauvetage (IAS), des directives concernant la formation et l'activité du médecin d'urgence. Après avoir dispensé pendant trois ans au moins des soins d'urgence sur les lieux d'accidents ou dans des hôpitaux, le médecin peut suivre un cours de perfectionnement de cinq jours, au terme duquel la CMSS et l'IAS lui délivrent une attestation de médecin d'urgence.

Le premier de ces cours de médecine d'urgence, organisé par la CMSS à Beromünster, s'est déroulé sous la direction du Prof. Georg Hossli, docteur en médecine et directeur de l'Institut d'anesthésiologie de l'hôpital universitaire de Zurich. Dix-sept médecins venant des cantons d'Argovie, de Berne, des Grisons, de Lucerne, du Tessin, du Valais et de Zurich ainsi que trois médecins autrichiens de la région du Vorarlberg ont suivi ce cours de perfectionnement prodigué par d'éminents spécialistes. D'autres cours de ce genre devraient être mis sur pied ces prochaines années.

Reconnaissance d'une Société nationale



Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a prononcé la reconnaissance du Croissant-Rouge de Djibouti.

Cette reconnaissance, qui a pris effet le 15 octobre 1986, porte à 144 le nombre de Sociétés nationales membres de la Croix-Rouge internationale.

4,5 millions de francs en faveur des victimes du séisme au Salvador

Jusqu'ici, les quatre œuvres d'entraide suisses – Croix-Rouge suisse (CRS), Caritas suisse, Entraide Protestante suisse (EPER) et Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) – ont reçu, directement ou par le biais de la Chaîne du Bonheur de la radio et de la télévision,

4,5 millions de francs pour les victimes du séisme qui a ravagé le Salvador le 10 octobre 1986. Les quatre organisations caritatives et la Chaîne du Bonheur remercient les donateurs pour leur généreuse contribution.

5000^e diplôme d'infirmière en hygiène maternelle et pédiatrie

Le nombre de diplômés de soins infirmiers en hygiène maternelle et en pédiatrie (HMP) enregistrés et contre-signés par la Croix-Rouge suisse (CRS) s'élève à 5000. Le 4 décembre 1986, en présence des représentants des autorités cantonales et communales vaudoises, M^{me} Josiane Zmijewski-Antille, membre du Comité central de la CRS, a remis à l'une des jeunes infirmières de l'École de la Pouponnière et l'Abri à Lausanne le 5000^e diplôme HMP. Ce diplôme est l'aboutissement d'une formation de trois ans.

Les infirmières diplômées HMP ont pour tâche de prodiguer des soins aux nouveau-nés, aux femmes qui viennent d'accoucher et aux enfants

malades ou handicapés jusqu'à l'âge de seize ans. La plupart d'entre elles exercent leur profession dans des cliniques pour enfants et cliniques d'obstétrique ainsi que dans les services de pédiatrie ou d'obstétrique des hôpitaux généraux. Certaines sont toutefois employées dans des homes pour enfants handicapés et dans des établissements scolaires.

Sur les neuf écoles HMP actuellement reconnues par la CRS, seule celle de la Pouponnière et l'Abri à Lausanne dispense une telle formation de base en Suisse romande. Les autres sont implantées dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Berne, de Lucerne, de Saint-Gall, de Zoug et de Zurich.

Merci!

Merci aux deux donateurs anonymes pour leurs versements de respectivement 500 et 10 000 francs, témoignages de leur confiance dans notre travail et de leur solidarité envers l'humanité souffrante ou défavorisée.